

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20260529-lmc150689-DE-1-1

Date de télétransmission : 12 juin 2026

Date de réception : 12 juin 2026

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 MAI 2026

DELIBERATION N° 8

AUTORISATION D'INDEMNISATION

⌘⌘⌘⌘

La séance s'est ouverte à 11h47 le 29 mai 2026 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

Présents : Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Jean-Jacques CARLIN, M. Didier CARRETERO, M. Patrick CESARI, M. Frank CHIKLI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Martine OUAKNINE, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, M. Philippe SOUSSI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Excusé(s) : Mme Christelle D'INTORNI, Mme Michèle OLIVIER.

Pouvoir(s) : M. Eric CIOTTI à M. Xavier BECK, Mme Marie-Louise GOURDON à M. Mathieu PANCIATICI, M. Kevin LUCIANO à Mme Françoise THOMEL, Mme Michèle PAGANIN à M. David KONOPNICKI.

Absent(s) : M. Bernard ASSO, M. Bernard CHAIX.

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu ledit code et notamment les article L.3213-3 et L.3214-1 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L.131-1 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L.221-1 ;

Vu la délibération prise le 1^{er} juillet 2021 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente pour statuer sur les demandes d'indemnisation émanant d'usagers et de tiers victimes de dommages résultant des activités départementales ;

Vu le rapport de son président sollicitant l'autorisation d'indemniser les usagers et les tiers victimes de dommages résultant des activités départementales ;

Considérant que les dommages subis ou l'indemnisation sollicitée par les intéressés s'élèvent aux sommes de :

- 447,33 € au titre des dommages matériels causés le 3 octobre 2025, au véhicule de M. R. G. du fait de la projection d'une pierre en provenance d'un chantier de débroussaillage entrepris par les services départementaux sur la route départementale n° 6202 à Puget-Théniers ;

- 286,00 € au titre des dommages matériels causés le 10 janvier 2025 à la monture des lunettes de M. M. D., moniteur éducateur au sein du Foyer de l'Enfance des Alpes-Maritimes, du fait d'un mineur confié au Département, l'assureur du Foyer de l'Enfance des Alpes-Maritimes ayant indemnisé directement la victime ;

- 823,11 € au titre des dommages matériels causés le 17 septembre 2025 à la porte de dressing à miroir du logement de Mme F.Z.S., assistante familiale, du fait d'une mineure confiée au Département et accueillie à son domicile ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'autoriser le président du Conseil départemental, au nom du Département, à procéder au remboursement des sommes suivantes, d'un montant total de

1.556,44 €, dont le détail figure en annexe ;

S'agissant des dommages résultant du réseau routier départemental et du patrimoine bâti départemental

- 447,33 € à la compagnie MAIF, assureur automobile de M. R. G., subrogée dans ses droits en cette qualité ;

S'agissant des dommages résultant de l'action sociale du Département

- 286,00 € à la compagnie CNA HARDY, assureur du Foyer de l'Enfance des Alpes-Maritimes., subrogée dans ses droits en cette qualité ;
- 823,11 € à Mme F.Z.S. ;

2°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 930 du budget départemental.

Pour(s) : 50

Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Jean-Jacques CARLIN, M. Didier CARRETERO, M. Patrick CESARI, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérard LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, M. Philippe SOUSSI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Déport(s) :

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental